

La cyberintimidation



pour les parents

Contrairement à l'intimidation en personne, la cyberintimidation peut être incessante. Elle peut atteindre une victime partout et en tout temps : seule dans sa chambre, au retour de l'école et même pendant des vacances en famille.

Puisqu'elle peut se propager rapidement et vise un vaste public, vous pourriez être surpris d'apprendre que la plupart des adolescents d'aujourd'hui ont été impliqués d'une façon ou d'une autre, soit à titre de cible, d'intimidateur, d'observateur silencieux ou de participant secondaire devenant ainsi une partie du problème, sans s'en rendre compte.

Exemples : envoyer des courriels ou des messages texte blessants,

Que faire quand on est victime?

Si votre enfant est victime, encouragez-le à utiliser la formule BIPES :

Bloque

Ignore

Parles-en

Enregistre

Signale



Quelques trucs de prévention

- Enseignez-lui à ne pas afficher sur Internet ce qu'ils ne voudraient pas montrer à tout le monde.
- Incitez-le à parler à un adulte dès qu'il se sent menacé.
- Gardez votre calme et instaurez un climat de confiance avec votre enfant.
- Inculquez-lui que ce qui se passe sur Internet est l'affaire de tous : s'il est témoin d'intimidation en ligne, il doit réagir. Soyez un modèle pour votre enfant en matière d'éthique en ligne.
- Placez l'ordinateur dans un endroit commun et accessible.
- Expliquez-lui qu'il ne doit pas divulguer de renseignements personnels (nom, âge, adresse, numéro de téléphone, mot de passe...).
- Expliquez à votre enfant que s'il pense être victime de cyberintimidation, qu'il doit : éviter d'échanger avec l'agresseur, quitter l'environnement, bloquer les messages, enregistrer les messages et alerter un adulte.

Que votre enfant soit intimidateur ou victime d'intimidation, des ressources d'aide existent, n'hésitez pas à les contacter si vous avez besoin d'être écouté, conseillé ou redirigé :

Ligne Parent : 1 800-361-5085

Parents cyberavertis.ca

AidezmoiSVP.ca

Habilomédia.ca